

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 juin 2024

Date d'affichage 20 juin 2024

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 18 + 11 procurations  
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20240626-DEL2024-06-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le VINGT SIX JUIN** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

|                             |                                            |
|-----------------------------|--------------------------------------------|
| Mme Bénédicte MARCHAIS,     | (Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)   |
| M. Gaëtan THOMAS,           | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)         |
| M. Emmanuel BOIS,           | (Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)   |
| M. Nicolas CHABLE,          | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)     |
| Mme Catherine CHANTEPIE,    | (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)      |
| M. Thierry BODIN,           | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)       |
| Mme Marie Hélène TROUILLOT, | (Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)    |
| M. Emmanuel Vigneron,       | (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)         |
| Mme Marie DENONELLE,        | (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)         |
| M. Nicolas GUILLARD,        | (Pouvoir donné à M. Gerard GUESNE)         |
| Mme Audrey MAMONTEIL,       | (Pouvoir donné à Mme Catherine VAN RYSSEL) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONSULTATION EN VUE DE RETENIR UNE MAITRISE D'ŒUVRE**  
**DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS**  
**DU CENTRE AQUATIQUE**

Le Conseil municipal,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** la vétusté des infrastructures, notamment la piscine plein-air (1962) et la piscine couverte (1978), lesquelles ne répondent plus aux normes actuelles ni aux attentes croissantes des 29 000 résidents de la Communauté de commune de l'Huisne Sarthoise,

**Considérant** que ces deux équipements seront remplacés par le futur centre aquatique,

**Considérant** que ce nouveau centre aquatique, dont la livraison est prévue pour la fin de l'année 2024 et l'ouverture au public envisagée pour avril 2025, représente une réponse adéquate à l'exigence de modernisation,

**Considérant** qu'il est nécessaire de retravailler les abords du futur centre aquatique tant pour sa circulation des piétons et cyclistes que pour les véhicules.

**Considérant** de ce fait les études menées en collaboration avec le cabinet INGERIF, ont abouti à un avant-projet sommaire visant à réaménager les abords du bâtiment afin d'assurer une fluidité optimale des circulations vers et depuis le centre aquatique,

**Considérant** que les travaux du centre aquatique et ceux de la voirie doivent être achevés simultanément,

**Considérant** que la prochaine étape consiste à retenir une maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet,

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** le principe d'effectuer des travaux d'aménagement aux abords du centre aquatique.

**VALIDE** le principe d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre (MOE) pour les missions de conception, de rédaction du document de consultation des entreprises en vue de retenir les entreprises de travaux et éventuellement de suivi de chantier.

**SOLLICITE** auprès de tout financeur le montant maximum d'aide pour ce projet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout acte découlant de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Sandra TRASSART-ROQUAIN

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU